

LA MÉDIATION ANIMALE AUPRÈS DES ENFANTS (Hors Handicap)



3 JOURS soit 21 heures

PRATIQUE ET THÉORIE

LES + DE CETTE FORMATION

- * Un atelier de médiation animale en crèche
- * Un atelier de médiation animale en atelier périscolaire
- * 10 idées d'activités de médiation animale clé en main ajustées aux enfants de 1 à 12 ans
- * Des fiches de repères du développement psychomoteur de L'enfant à différents âges

05 au 07 Octobre 2017

Ou

08 au 10 Février 2018

450 € TTC

Particuliers & Employeurs

Règlement en 3 fois possible

Programme FIDÉLITÉ

2^{ème} formation AZCO = - 5%

3^{ème} formation AZCO = -10%

Nombre de places limité à 10

Effectif minimum : 5

OBJECTIFS ET COMPÉTENCES

- Connaître et comprendre les particularités de l'enfant au cours de son développement
- Comprendre le fonctionnement d'une structure Enfance & Petite Enfance
- Savoir convaincre et se positionner dans la mise en place d'un programme de médiation animale auprès d'enfants dans le cadre du Loisirs ou en crèche
- Etre en mesure de proposer un programme structuré et ajusté à des enfants de 1 à 12 ans
- Optimiser sa pratique en termes de risques sanitaires et vétérinaires

CONTENUS DE LA FORMATION

- Mieux connaître et communiquer avec les équipes d'accompagnement des enfants de 1 à 12 ans
- Le développement psychomoteur de l'enfant de 0 à 12 ans
- Ajuster sa communication à l'enfant selon son âge
- Quels objectifs de séance pour des enfants en crèche ou en Loisirs ?
- Quelles activités choisir en médiation animale à des enfants de moins de 4 ans ? Quelles activités pour des plus grands ?
- Quel matériel choisir et pour quelle utilisation ?
- Comment optimiser l'attention des enfants en séance ?
- Comment structurer sa séance de médiation animale auprès d'un jeune public ? Quels rôles pour l'animal ?
- Quelles précautions, quelles forces et quelles limites pour les programmes de médiation animale auprès des jeunes enfants ?

INTERVENANT(E)S

Christine LEVANT,
Ethologue, Psychomotricienne spécialisée en médiation animale
Rachel CARTELIER,
Animatrice Jeunes Enfants spécialisée en médiation animale

PUBLICS CONCERNES

Formation de base en médiation animale recommandée
Ou personnel travaillant déjà dans une structure Enfance ou Petite Enfance

INSCRIPTIONS
Association AZCO
Ferme de Tavanne
21560 - ARC SUR TILLE
Info@azco.eu

INFORMATIONS
06.31.80.20.67
06.71.26.39.85



SIRET

52441468700029
N°Formateur
26210306021

BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION AZCO

Merci de renvoyer ce bulletin à l'adresse suivante :

Association de Zoothérapie de Côte d'Or

Ferme de Tavanne - 21560 ARC SUR TILLE France

Ou par mail à : info@azco.eu

A
Z
C
O

Nom du participant :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Pays : Téléphone :

Mail : Site Internet :

Profession actuelle :

Intitulé de la Formation choisie :

.....

Cession choisie (Dates) :

Acompte de 135 € à fournir avec ce bulletin pour valider l'inscription.

Délai de rétractation de 10 jours à compter de la date de signature du présent document.

Merci de consulter les Conditions Générales de Vente.

Le

A

Signature : .



A

Z

C

O

CONDITIONS GÉNÉRALES

Consultables sur www.azco.eu

Pour rappel, il n'existe à ce jour **AUCUN Diplôme ou Certificat d'Intervenant, de Praticien en Médiation Animale ou de Zoothérapeute qui soit reconnu d'une façon ou d'une autre par l'état ou l'éducation nationale.**

Pour autant, à l'issue de chaque formation, AZCO délivrera à chaque stagiaire une attestation de suivi de formation ainsi qu'un Certificat de Formation AZCO précisant les dates et lieux de la formation.

Ce Certificat peut être un argument permettant de valoriser votre travail et vos compétences et de faciliter ainsi vos démarches auprès des bénéficiaires.

* GÉNÉRALITÉS SUR AZCO :

AZCO - Ferme de Tavanne - 21560 - ARC SUR TILLE
TEL : 06.31.80.20.67 / 06.71.26.39.85
info@azco.eu / www.azco.eu

* DISPOSITIONS FINANCIÈRES :

Le prix de cette action de formation est fixé à 450 € TTC.

En accord avec l'article L6353-5, à compter de la date de signature du contrat de formation, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Si l'action de formation n'est pas prise en charge par un organisme de type OPCA ou par son employeur, le stagiaire s'engage à verser la totalité du prix susmentionné selon les modalités de paiement suivantes :

- Le stagiaire effectue un premier versement d'un montant de 135 € TTC correspondant à 30% de la somme totale due. Ce montant n'est pas encaissé avant la fin de la formation et peut être restitué en totalité pendant la période de rétractation.

Le paiement du solde, à la charge du stagiaire, donne lieu à échelonnement des paiements au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation. Le règlement total devra dans tous les cas s'effectuer dans un délai maximum d'un mois après la fin de l'action de formation.

* CONDITIONS PARTICULIÈRES :

Les stagiaires ayant validé au moins 5 jours de formation auprès d'AZCO sont invités gratuitement et s'ils le souhaitent, à venir participer à d'autres ateliers pendant 1 année.

Cela peut leur permettre d'approfondir leur pratique sur un public en particulier (crèche, oncologie, IME, périscolaire, Loisirs adaptés, EHPAD...) ou de pousser plus en avant leur découverte de la pratique.

* NIVEAU DE CONNAISSANCE PRÉALABLE :

Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée, le stagiaire est informé qu'il est préférable de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissance(s) suivant : Connaissance préalable des publics visés par la formation avec notamment une expérience dans le travail de relation d'aide auprès d'enfants ou d'adultes en situation de handicap. Pas de diplôme pré requis pour cette formation.

* DÉBIT OU ABANDON :

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon de stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes.

Interruption du fait de l'organisme de formation :

Remboursement de toutes les sommes engagées par le stagiaire pour ses frais pédagogiques y compris ceux correspondant aux jours de formation effectifs

Interruption du fait du stagiaire :

Paiement intégral de la totalité de la formation y compris les jours non effectifs dans un délai d'un mois maximum après la fin de celle-ci.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat.

* CONFIDENTIALITÉ :

Le stagiaire s'engage à ne pas utiliser à des fins autres que la stricte utilisation dans le cadre de son activité professionnelle et ce excluant la formation, le contenu des formations - oral comme écrit - ainsi que tous les documents fournis par AZCO. Il s'engage de fait à ne pas vendre, plagier, diffuser ou commercialiser tout ou partie de ces documents et à ne pas les transmettre à des personnes non formées par AZCO, sous peine de poursuites par AZCO auprès du Tribunal de Dijon.

Aucun enregistrement audio ou vidéo n'est autorisé au cours des formations. Les photos devront faire l'objet d'une demande préalable d'autorisation.

* SECRET PROFESSIONNEL :

Le stagiaire s'engage à respecter un devoir de secret professionnel sur tout ce qu'il pourra voir, entendre et faire durant des ateliers.

* LITIGES :

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Dijon sera seul compétent pour se prononcer sur le litige.